



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 49872

Texte de la question

M Pierre Micaux appelle l'attention de M le ministre delegue au budget sur les consequences de l'eventuelle suppression, dans la loi de finances 1992, des lignes budgetaires deleguees aux ministeres des affaires sociales et de la jeunesse et des sports pour la formation d'animateurs professionnels. Une telle mesure entrainerait immediatement la fermeture de plusieurs centres de formation associatifs et priverait la formation de centaines de stagiaires. A l'evidence maintenir ces lignes budgetaires serait pour l'Etat d'un cout economique, social et politique bien moindre que leur suppression. Partant, il lui demande s'il entend renoncer a cette mesure.

Texte de la réponse

Reponse. - La contribution du ministere du travail aux actions de formation menees par les differents departements ministeriels, que l'on nomme « programme des ministeres », ne correspondait plus aux nouvelles orientations, qui mettent desormais l'accent sur l'insertion professionnelle. Le Gouvernement a donc decide de reduire cette enveloppe sur le budget du ministere du travail, les ministeres conservant cependant la faculte de financer sur leurs propres credits budgetaires les actions qui leur paraissent les plus dignes d'interet. Le Gouvernement a toutefois ete soucieux d'eviter les consequences dommageables pour les stagiaires et les organismes de formation qui auraient pu resulter de la remise en cause d'actions de formation du programme des ministeres qui etaient deja lancees ou sur le point de l'etre fin 1991. C'est pourquoi il a retabli sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale du ministere du travail les credits necessaires pour satisfaire les besoins pour 1992 decoulant des stages ayant debute en 1991. Un amendement au projet de loi de finances pour 1992 a ete vote a cette fin par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49872

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4581